

NAMBOKINEMA KONAMNA Boris Amédée
Tel : 823993325
Email : boriskonamna@gmail.com

A
Monsieur l'Inspecteur d'Etat
Chargé de contrôle de la Comptabilité de
l'ORGEM – Bangui.

Objet : Transmission des Pièces Comptable de l'ORGEM

Monsieur l'Inspecteur d'Etat,

Par la présente, je voudrais m'excuser pour mon absence de la RCA car elle a été forcée et indépendante de ma volonté.

En effet, je n'avais pas envisagé quitter la RCA mais sur conseil de mon Directeur Général que vous aurez la possibilité de suivre une partie de nos conversations téléphonique (objet de la communication n° DG ORGEM 122810154700), et sous pression de certains éléments de séléka qui en voulaient à ma vie, j'avais quitté la RCA et présentement, je n'ai pas droit d'y retourner puisque je suis lié par un contrat pour une longue période. Ce n'est qu'après mon départ de Bangui que je me suis posé la question de savoir pourquoi mon Directeur Général m'avait demandé de me mettre à l'abri ? Pas de réponse jusqu'à ce jour.

Mais à l'heure actuelle, je ne suis pas à mesure de vous donner avec exactitude la situation de trésorerie de l'ORGEM puisque j'utilise mon téléphone qui enregistre certaines conversations pour vous écrire. Toute fois, les pièces comptables que j'ai gardées chez un ami dans une enveloppe vous seront transmises et mon Assistant pourra mettre à votre disposition le restant des documents et la fiche de caisse.

Je précise ici monsieur l'Inspecteur d'Etat que mon assistant ne sera pas à mesure de vous donner un fichier à jour car depuis le 5 décembre 2013, nous nous sommes vu une seule fois mais toutes les opérations menées étaient entre le Directeur Général et moi. J'ai réussi à convertir certains de nos appels téléphoniques en MP3 afin de vous permettre de vérifier ce qu'il pourra vous donner comme information.

Mais je vous dis que la gestion de l'ORGEM obéit à une autre règle que celle prévue par la Loi n°08.11 du 13 février 2008 portant Organisation du cadre institutionnel et juridique applicable aux entreprises et Offices Publics. Après plusieurs tentatives d'informer Mme GAUDEUILLE (actuellement Ministre) qui était à l'époque le Contrôleur Général (cf. Appel tél CONTROLE GLE), j'ai finalement été reçu le 25 novembre 2013 dans son bureau en présence de Mr KOBOZO. Après avoir dévoilé le motif de mon déplacement, le Contrôleur Général m'avait dit que le Contrôleur Général pouvait faire le travail et séance tenante elle a demandé à Mr KOBOZO de convoquer d'abord le DG-ORGEM de l'écouter avant le travail de contrôle de la comptabilité de l'Office. Malheureusement pour moi, deux jours plus tard, le Directeur Général de l'ORGEM m'appel dans son bureau pour me signifier que tout ce que j'entreprenais comme démarche, il était au courant et que rien ne peut se passer du fait qu'il a la confiance totale du Ministre d'Etat DJONO AHABA. J'ai également informé le Directeur de Ressources de notre Ministère ainsi que le DIRCAB mais ceux-ci ne pouvaient rien faire. J'ai donc arrêté dans ma tête de démissionner de l'ORGEM.

Après avoir informé le Directeur Général de mon intention de démissionner, celui-ci m'a conseillé de ne pas le faire jusqu'à ce que je trouve un autre travail d'abord, chose faite présentement puisque mon absence pour une longue durée constitue déjà une démission de ma part.

Monsieur l'Inspecteur d'Etat, je vais vous parler de l'ORGEM en 7 points :

1. Création d'une société par le DG ORGEM :

Monsieur l'Inspecteur d'Etat,

Les textes statutaires interdisent à un DG d'avoir une société qui sous traite avec l'Office dont il est responsable. Or dans le cas d'espèce, le DG ORGEM a créé sa propre société dénommée « Etudes-Travaux-Services » en abrégée ETS pour soutirer l'argent à l'ORGEM.

Cette société dont le Directeur Général est le Directeur Général de l'ORGEM avec comme Comptable son parent GUEREBIA bénéficie de tous les marchés au sein de l'Office.

Comme vous allez constater, sur toutes les factures de cette entreprise, aucun enregistrement au secrétariat et l'unique mention portée dessus « CSF/ Accord pour paiement ». Mais si vous prenez un expert pour évaluer les factures de cette entreprise, vous allez vous rendre qu'elle a été surévaluée pour permettre au Directeur Général de se faire beaucoup d'argent avec ses parents. A titre d'exemple : Pour la salle de conférence, le bureau du DG et celui de la secrétaire, 2 pots de peintures ont été achetés pour les travaux mais la facture faite s'élève à 811 000 (cf pièce de caisse du 23/09/2013).

2. Escroquerie

L'argent versé par le Trésor Public n'est pas le produit d'une négociation ou d'une prestation où l'on pourrait donner à qui que ce soit 10%. Or vous allez le constater avec les notes au dossier que le Directeur Général de l'ORGEM se plaît à prendre les 10% des subventions de l'Etat versées à l'ORGEM sous prétexte que cet argent devrait être remis aux personnels du Trésor qui, par leurs efforts ont donné de l'argent à ORGEM. Vous allez constater que suivant les dates ci-après, plusieurs sommes ont été retirées de la caisse par le Directeur Général soit disant pour les gens du Trésor : Le 24/09/2013, 500 000 FCFA ; Le 09/10/2013, 300 000 FCFA et le 31/10/2013 2.700 000 FCFA. Mais comme nous ne savons sur quelle ligne affectée ces sorties, nous les avons logé dans le four tout comptable appelé « DIVERS FRAIS ».

Il faut noter aussi Monsieur l'Inspecteur d'Etat que malgré la tension de trésorerie que connaît l'Office, plusieurs sommes ont été utilisées par le DG dit-on pour soutenir le Ministre Djono c'est ce qui ressort dans l'appui institutionnel que vous aurez à voir dans le tableau ci-après.

3. Faux en écriture

Sur la demande de l'Ex-Premier Ministre Nicolas Tiangaye, deux (02) mois de salaires devraient être versés au personnel de l'ORGEM.

J'ai fait le travail mais le DG a préféré prendre le fichier sur clef (Objet de la bande sonore n°...). Le fichier a été modifié et si vous recherchez la souche, aucun visa de ma part sur le document à moins qu'il avait pris le soin de viser à ma place.

La masse salariale (Salaire + charges sociales) d'un mois est de 6.097.550 FCFA. Si on multiplie par deux, on obtient : 12. 195.100 FCFA. Le Directeur Général a modifié le fichier pour obtenir 30.000.000 FCFA.

4. Non paiement des charges sociales

L'argent destiné au paiement des charges sociales sont utilisés à d'autres fins. En effet, à chaque paiement de salaire, nous devons payer les charges sociales mais le Directeur Général refuse délibérément le paiement de ces obligations qui constituent le droit du personnel parce qu'il y a des fournisseurs à payer. Contrairement à ce qui se faisait dans le passé où c'est par difficultés d'argent que les charges sociales ne sont pas versées, pour le Directeur Général actuel, l'argent existe mais il préfère payer les gens de l'Etablissement « Etudes-Travaux-Services ».

5. Petite caisse

Sur instruction du DG, (objet de la communication n° DG ORGEM121510534300) je devrais donner 4 000 FCFA aux gardiens, 48 000 FCFA pour moi et 60 000 FCFA pour lui. Mais comme il avait pris 10 000 FCFA entre mes mains au bureau, au lieu de lui donner le reste de 50 000 FCFA sur les 4.000.000 FCFA qu'il a touché avant son départ du Cameroun, j'avais remis 40 000 FCFA au Comptable pour remettre à certains collaborateurs qui sont proches de celui-ci sur le tarmac de l'Aéroport Bangui M'Poko.

6. Banque

Le solde en Banque avant mon départ est de 1 527 008 FCFA. Ce solde m'a été confirmé par mon assistant qui avait fait le relevé de compte.

Date	Entrée	Source	Date	Solde caisse	Solde Banque	Nom de la Banque
04/09/2013	6 416 820	MMPEH	31/12/2013	0	1 527 008	CBCA
11/09/2013	10 000 000	Trésor			-5 592 116	BSIC
30/10/2013	30 000 000	Trésor			-30 174 062	BPMC

7. La coque du véhicule Toyota Land Cruiser

Monsieur l'Inspecteur d'Etat, l'ORGEM dispose d'une épave de Toyota 4x4 qu'un sujet musulman s'était présenté au bureau pour acheter la coque. Durant ces événements, cette coque a été vendue par le DG comme pouvez le constater à travers l'appel téléphonique du Gardien Guy KAYA sur la bande sonore.

Mon Assistant Bonaventure QUANGA et certains collègues maîtrisent bien ce qui s'était passé quand à la gestion arabe du DG GNIKOLI à l'ORGEM. Vous trouverez sur le CD mis en annexe l'état de salaire du personnel avec les avances perçues par les uns et les autres.

Monsieur l'Inspecteur d'Etat, je vous prie de croire à l'expression de ma franche collaboration.

Fait en RDC, le 6 février 2014

Boris Amédée NAMBOKINENA KONAMNA